

DEUXIÈME AVIS PUBLIC
VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT
DES TAXES MUNICIPALES



AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, que le conseil municipal, par sa résolution no 2021-12-455 datée du 14 décembre 2021, a ordonné à la greffière, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, de vendre l'immeuble décrit ci-après pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes municipales, avec les intérêts, les pénalités et les frais, et qu'en conséquence, ledit immeuble sera vendu à l'enchère publique le **9 février 2022, à 14 h** au Carrefour Notre-Dame, situé au 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 9E2.

Toutefois, cette vente n'aura pas lieu si lesdits taxes, intérêts, pénalités et frais, ont été payés avant le moment de la vente.

L'immeuble ci-après décrit sera vendu, sujet au droit de retrait d'un an, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujet entre autres à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, rattachées à ces immeubles.

Le prix de l'adjudication de cet immeuble devra être payé immédiatement, au comptant ou par chèque visé ou mandat de poste fait à l'ordre de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot; à défaut de paiement immédiat, l'officier responsable de la vente annulera l'adjudication et remettra sans délai l'immeuble en vente.

Lot	Adresse et matricule	Propriétaires	Taxes municipales et intérêts dus
2 069 983	7127-85-9319 10, 53 ^{ième} Avenue	Gary Robertson Shannon Bird	PAYÉ

Tous les lots décrits sont du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

*Certains frais et intérêts s'ajouteront à ce montant et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions pour enchérir :

Personne physique (pièce d'identité) : nom, date et lieu de naissance, adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu; mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique.

Personne morale : nom, forme juridique et loi constitutive, adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu; et pour le représentant d'une personne morale (pièce d'identité) : nom, qualité du représentant et copie de la pièce justificative l'autorisant à agir.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 25 JANVIER 2022.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/SB